Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le
ID : 059-200041960-20170626-CC_2017_168-DE

Définitions:

Maitre d'ouvrage:

- S'assure de l'opportunité et de la faisabilité de l'opération envisagée ;
- Détermine la localisation ;
- Définit le programme ;
- Arrête l'enveloppe financière prévisionnelle, assure le financement, définit le calendrier et le niveau de qualité souhaité ;
- Conclut avec l'entrepreneur qu'il choisit, les contrats ayant pour objet l'exécution des travaux.

Maitre d'œuvre:

- Réalise les études avant projet et projet ;
- Prépare le dossier de consultation des entreprises ;
- Propose un entrepreneur pour réaliser les travaux;
- Assure la conduite et la direction des travaux.

Voirie:

Elément du domaine public de circulation composé de la chaussée et des dépendances (bordures, trottoirs, espaces verts et fossés).

Le service commun peut intervenir sur toutes les infrastructures que les Mairies ont en gestion:

- Les voiries communales;
- Les chemins ruraux;
- Les trottoirs le long des routes départementales en agglomération;
- Le domaine privé de la commune (cour d'école, parking…)

La CCPC a classé les opérations de voirie en 4 catégories :

- Les opérations de petit entretien (rebouchage de nid de poule, changement de quelques bordures, légère réfection de trottoir...) ;
- Les opérations d'entretien préventif (réalisation d'enduit superficiel, reprise de la couche de roulement…) ;
- Les opérations de maintenance (réfection des espaces publics sans modification du profil existant avec reprise de la structure voirie et/ou trottoir) ;
- Les opérations de requalification (réfection de voirie avec modification du profil ou changement de matériaux de surface).

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le
ID : 059-200041960-20170626-CC_2017_168-DE

PROCESSUS DE DE REALISATION D'UN PROJET DE REFECTION DE VOIRIE OPERATION DE PETITS ENTRETIEN– GROUPEMENT DE COMMANDE

La Mairie est le maitre d'ouvrage de l'opération.
Le service commun est le maitre d'œuvre.
Le marché est lancé par la CCPC.

MISSIONS DE LA MAIRIE

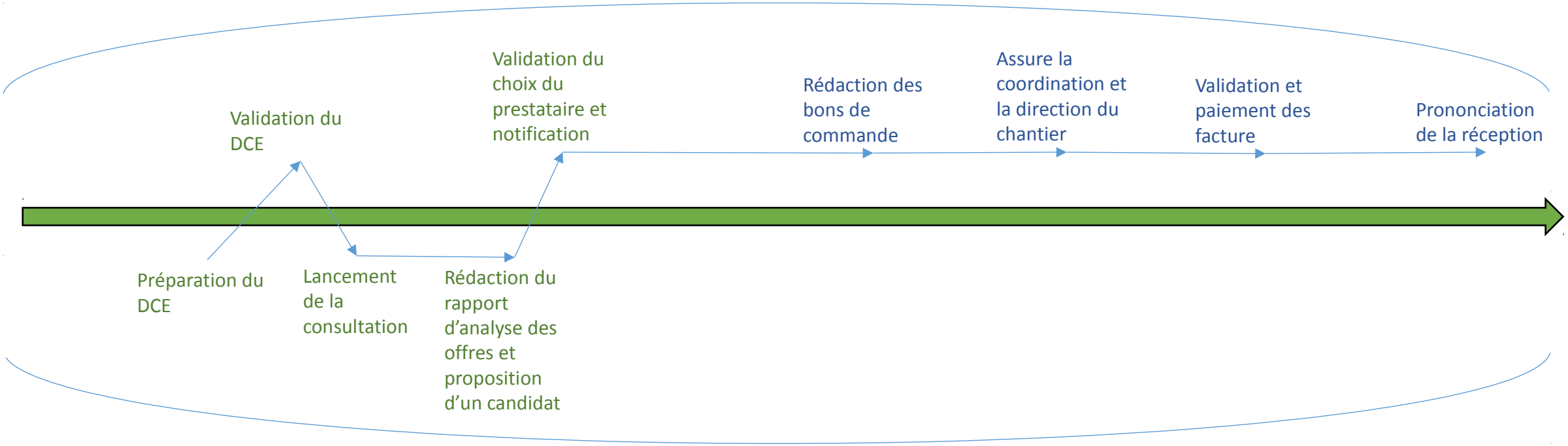

MISSIONS DU SERVICE COMMUN

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le
ID : 059-200041960-20170626-CC_2017_168-DE

PROCESSUS DE DE REALISATION D'UN PROJET DE REFECTION DE VOIRIE OPERATION DE D'ENTRETIEN PREVENTIF – GROUPEMENT DE COMMANDE

La Mairie est le maitre d'ouvrage de l'opération.
Le service commun est le maitre d'œuvre.
Le marché est lancé par la Mairie.
A l'issu de la définition du programme, le service commun prépare un contrat qui définit les modalités d'intervention.

MISSIONS DE LA MAIRIE

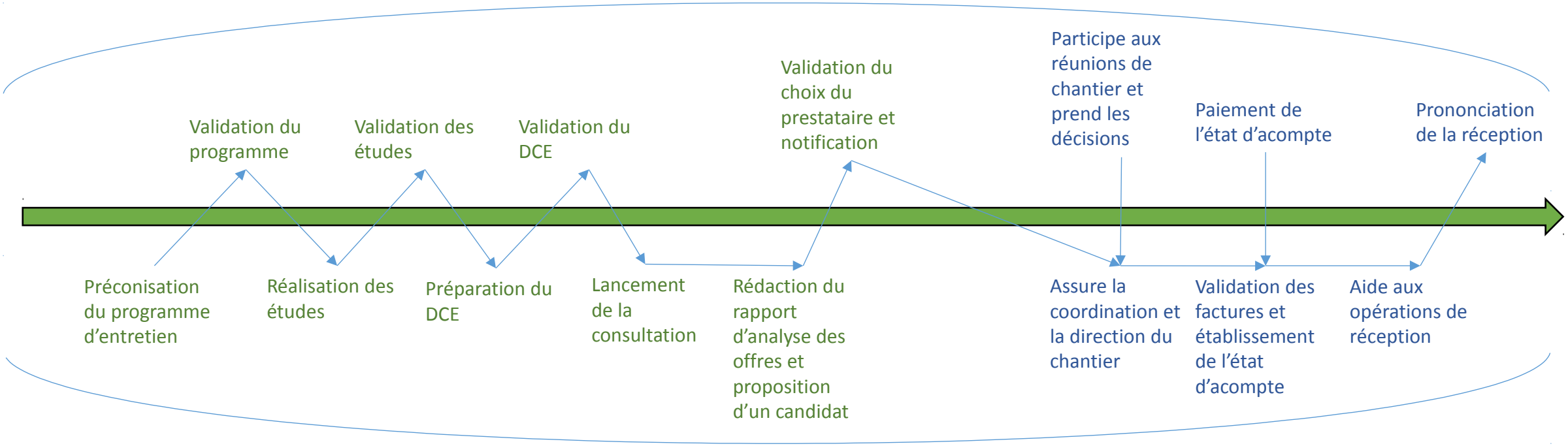

MISSIONS DU SERVICE COMMUN

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le
ID : 059-200041960-20170626-CC_2017_168-DE

PROCESSUS DE DE REALISATION D'UN PROJET DE REFECTION DE VOIRIE OPERATION DE MAINTENANCE OU DE REQUALIFICATION

La Mairie est le maitre d'ouvrage de l'opération.
Le service commun est le maitre d'œuvre.
Le marché est lancé soit par la Mairie soit par la CCPC en groupement de commande.
A l'issu de la définition du programme, le service commun prépare un contrat qui définit les modalités d'intervention.

MISSIONS DE LA MAIRIE

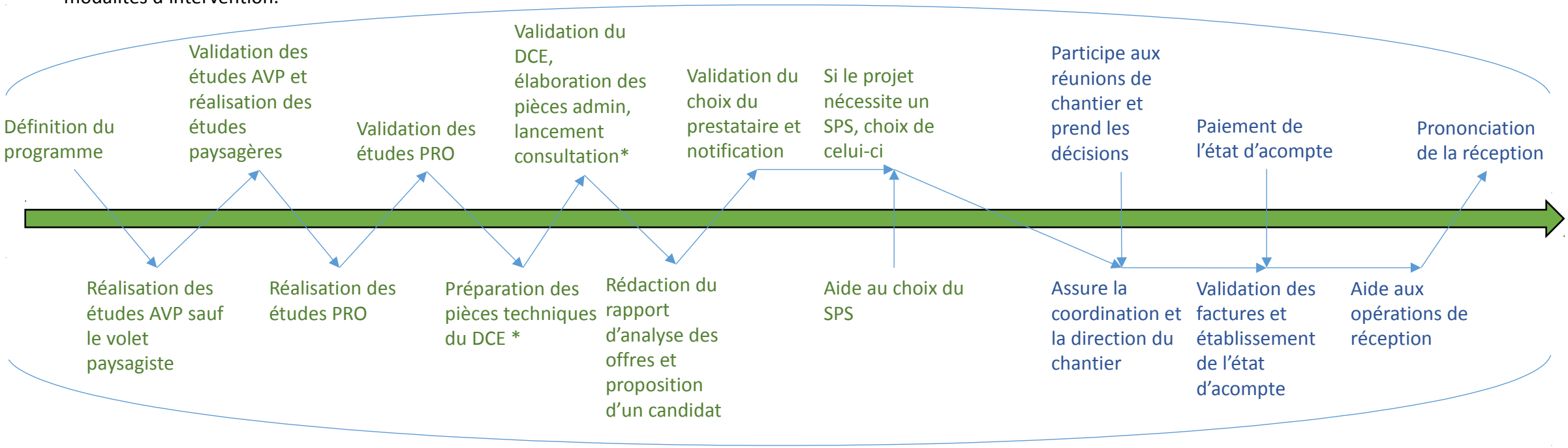

MISSIONS DU SERVICE COMMUN

* Si le marché est lancé en groupement de commande, le service commun rédige l'ensemble des pièces du DCE